EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la 39^{ème} réunion du comité directeur du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL), tenue le 2 mars 2023, en présence du comité d'investissement :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents du comité directeur et du comité d'investissement.

L'ordre du jour proposé est adopté par le comité directeur.

2. Communications du Président

Le nouveau Président se présente aux membres du comité directeur et du comité d'investissement.

Le Président informe les membres de la réception d'une dotation exceptionnelle de la part de l'Etat.

3. Adoption du PV de la 38ème réunion du comité directeur

Une proposition de modification concernant l'extrait du procès-verbal de la 38ème réunion du comité de directeur a été formulée. Le PV et l'extrait de PV ainsi modifié sont adoptés à l'unanimité par les membres présents du comité directeur.

4. Présentation et approbation du rapport d'activité 2022 et des comptes financiers annuels au 31 décembre 2022

Le comité directeur déclare avoir reçu et pris dûment connaissance du rapport d'activité pour l'exercice 2022. Ce dernier a été préparé par le comité d'investissement et coïncide avec le rapport du comité d'investissement relatif au quatrième trimestre 2022 tel que requis par la politique générale du Fonds souverain.

Le réviseur d'entreprises agréé du Fonds, EY Luxembourg, présente au comité directeur les états financiers au 31 décembre 2022, y compris le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, ainsi que le rapport d'audit afférent.



Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité lesdits états financiers et ledit rapport d'activité, sous réserve de cinq modifications.

Le comité directeur approuve également la signature conjointe de la lettre de représentation par le Président sortant et entrant en précisant les périodes de mandat respectives.

Les membres du comité directeur donnent pouvoir au Président sortant de signer le rapport d'activité pour le compte du Fonds souverain et au Président entrant de l'adresser au Gouvernement en Conseil et à la Chambre des Députés conformément à l'article 1er, paragraphe 3, alinéa 5, de la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir – première partie (2015).

Ils donnent également pouvoir au nouveau Président de soumettre les états financiers pour approbation au Gouvernement en Conseil et de les publier au Recueil Electronique des Sociétés et Associations dans le mois de leur approbation, conformément à l'article 1er, paragraphe 3, alinéa 4, de la même loi.

5. Budget annuel 2023 et dotation annuelle 2023

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le projet de budget annuel 2023.

Le comité directeur note que le Fonds souverain recevra normalement la dotation annuelle d'au moins 50 millions d'euros EUR pour l'année 2023 avant la fin du mois d'avril, conformément à l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, alinéa 6, de la loi du 19 décembre 2014 précitée. En vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, alinéa 5, de cette même loi, le montant de la dotation sera ajusté pour tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

6. Budget pluriannuel 2023-2027

Les membres présents du comité directeur approuvent à l'unanimité le budget pluriannuel 2023-2027, sous réserve d'un ajustement.

7. Reporting mensuel

Le comité directeur discute des reportings établis par l'agent bancaire du Fonds souverain pour les mois de décembre 2022 à janvier 2023.

8. Suivi ASTM

Le Président informe les membres du comité directeur du résultat de l'étude réalisée par l'Action Solidarité Tiers Monde (ASTM). Celle-ci porte sur la mise en



œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme des entités publiques.

9. Stratégie d'investissement - Suivi

Le Président rappelle les discussions et les travaux relatifs à la transition du Fonds vers une politique d'investissement entièrement conforme aux critères « Socially Responsible Investing (SRI) ».

Le comité directeur approuve le lancement d'un appel d'offres visant à sélectionner un consultant externe. Celui-ci sera chargé d'identifier les différentes options permettant de mieux structurer le Fonds souverain au regard des critères SRI.

10. Divers

Néant.

Pour extrait conforme.

Fait à Luxembourg, le 12 juin 2023.

Bob Kieffer

Président